

La compensation carbone

www.eco-sapiens.com

eco-sapiens

Prolongeant le principe des droits à polluer, la compensation carbone peut être perçue soit comme un pis aller, soit comme une plus value. Eclaircissements nécessaires pour ne pas se voiler la conscience. Et palmarès des structures de compensation si vous passez à l'acte.

Compenser ses émissions est une idée controversée.

En France, le marché commence à être juteux et il est difficile de distinguer un « bon » projet de compensation d'un « mauvais ». Le rôle de l'ADEME et des acteurs historiques va dans un durcissement des critères.

Cependant, même en imaginant des acteurs irréprochables, **le principe même de la compensation carbone ne fait pas l'unanimité**. N'est-ce pas un moyen de se donner bonne conscience ? Cela n'empêche-t-il pas un changement plus radical de nos comportements ? Les grands pollueurs ne vont-ils pas en profiter pour faire du *greenwashing* ?

Du côté des organismes de compensation, on se défend en disant que la compensation permet de récolter des fonds pour mener à bien des projets qui sinon ne verraient pas le jour.

Et si la compensation carbone n'était alors qu'un grand quiproquo ?

- > [Pourquoi compenser](#)
 - > [Un marché récent et déjà controversé](#)
 - > [Critères pour définir une bonne compensation](#)
 - > [Arguments contre la compensation carbone](#)
 - > [Conclusion](#)
 - > [Classement des structures de compensation](#)
-

Pourquoi compenser

Votre futur voyage en avion fera exploser votre quota d'émission de gaz à effet de serre. Et vous souhaitez réparer ou compenser cet impact sur le climat. Justement, vous avez entendu parler d'un organisme qui propose de calculer votre contribution à l'effet de serre. Un convertisseur carbone/euro vous indique la somme à déboursier pour « compenser » votre voyage. Cet argent ira par exemple à un projet de reforestation au Bhoutan, à la construction d'un four solaire au Kenya, etc.

On sait que l'avion brûle du kérosène pour se propulser et rejette du CO₂, l'un des plus importants gaz à effet de serre. Un déplacement en avion se fait souvent sur de longues distances, c'est pourquoi l'on considère souvent ce mode de déplacement comme le plus polluant en terme de changement climatique.

Un kilomètre en avion ramené par passager représente environ 150g de CO₂. Multipliez ce chiffre par votre distance de parcours et vous comprendrez pourquoi vous pourrez avoir mauvaise conscience. Par comparaison, on estime qu'il ne faudrait pas « émettre » plus de 1800kg de CO₂ par an et par personne

(nourriture, chauffage, déplacements, déchets et consommations compris).

En général, un seul trajet en avion vous « plombe » votre quota pour plusieurs années.

Un marché récent et déjà controversé

montrer l'histoire de Future Forests
cacher l'histoire de Future Forests

Future Forests ne plantait pas d'arbres

Le premier projet de compensation a été organisé en 1989 aux Etats-Unis. Une centrale au charbon devait être construite par la société Applied Energy Services. Elle fut approuvée à condition que 50 millions d'arbres soient plantés au Guatemala.

25 ans après, cette initiative est un désastre : le recours à la monoculture d'arbres par ailleurs non spécifiques de la région perturba l'éco-système et chassa la population qui y vivait.

En 1996, lors d'un festival de musique à Glastonbury naît l'idée de créer « Future Forests » (aujourd'hui Carbon Neutral Company). Tourné vers le milieu du spectacle, l'organisme trouva son premier client avec les Rolling Stones. 2 800 arbres plantés pour compenser la tournée 2003. Soit un arbre pour 57 fans.

Beaucoup de célébrités adhèrent. En 2004, Brad Pitt débourse 10 000 dollars pour l'entretien d'une forêt au Bhoutan afin de compenser son fastueux mode de vie hollywoodien. Il y a aussi des entreprises qui se lancent : British Petroleum, Mazda, Audi, Warner Bros.

Dès 2004 les ONG environnementales réagissent et dénoncent la confusion entre « *green action* » et « *greenwashing* ». Jamais content ces écologistes...

Cette critique fut d'autant plus facile puisque l'on découvrit rapidement qu'en réalité, Future Forests ne plantait pas vraiment des arbres mais rachetait des arbres déjà plantés... En d'autres termes, elle rentrait dans le (déjà contesté) marché des droits à polluer.

Il faut changer de nom ! En 2005, ce sera la *Carbon Neutral Company* avec un nouveau concept : désormais, la compensation se fera par des projets basés sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

A l'origine, la compensation carbone a été initiée dans le cadre du Protocole de Kyoto, par l'introduction d'assouplissements aux objectifs de réduction des états engagés dans ce protocole, qui sont tous des pays développés.

Le terme s'applique maintenant à toute action visant à réduire d'autres émissions que les siennes ! Voici la définition de la compensation carbone par l'ADEME

Concrètement, la compensation consiste à mesurer les émissions de gaz à effet de serre générées par une activité (transport, chauffage, etc.) puis, après avoir cherché à réduire ces émissions, à financer un projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration du carbone : énergie renouvelable, efficacité énergétique ou de reboisement, qui permettra de réduire, dans un autre lieu, un même volume de gaz à effet de serre.

Le principe sous-jacent étant qu'une quantité donnée de CO₂ émise dans un endroit peut être « compensée » par la réduction ou la séquestration d'une quantité équivalente de CO₂ en un autre lieu. Ce principe de « neutralité géographique » est au cœur des mécanismes mis en place par le Protocole de Kyoto.

Il est important de souligner que la compensation volontaire doit s'inscrire dans une logique de neutralité

carbone : elle doit toujours accompagner ou suivre la mise en œuvre de solutions énergétiques alternatives ou d'efforts de réduction des émissions.

Critères pour définir une «bonne compensation»

La communauté internationale tout comme l'ADEME au niveau national ont défini des critères pour garantir la qualité d'un projet de compensation :

Additionnalité

Un projet est additionnel s'il n'a pu se réaliser que grâce au financement apporté par la vente des réductions d'émission qu'il génère. Ainsi, quand vous achetez des réductions de CO₂ provenant d'un projet additionnel, vous permettez véritablement au projet de se réaliser. Par exemple, si la vente d'électricité au réseau d'une ferme éolienne suffit à rentabiliser celle-ci, la ferme n'est pas considérée comme additionnelle et les réductions d'émissions qu'elle génère ne peuvent pas être prises en compte pour compenser vos émissions de CO₂.

L'additionnalité peut être assurée de différentes manières, par exemple en montrant que le projet n'aurait pas été rentable ou pas suffisamment rentable en l'absence de la vente des réductions de CO₂, ou que la technologie nécessaire n'existe pas encore dans le pays dans lequel le projet est réalisé.

Permanence

Les réductions d'émissions apportées par le projet doivent être permanentes. Par exemple, les réductions d'émission générées par la production d'énergie renouvelables sont permanentes, puisqu'elles ont évité des émissions qui auraient été produites par des centrales au charbon en leur absence et qui se seraient retrouvées ensuite pendant 100 ans dans l'atmosphère.

Inversement, dans le cas d'une plantation de forêt, le CO₂ absorbé pendant la croissance des arbres peut être relâché dans l'atmosphère si la forêt brûle : les réductions correspondantes ne sont pas forcément permanentes.

Il faut pouvoir garantir que la forêt ne va pas être détruite avant un bon moment... Combien de temps, quelles garanties, quelles conséquences liées à cette obligation pour les populations locales ?

Réductions quantifiables

Le calcul de la quantité de réductions apportées par un projet se fait en deux temps. D'abord, on établit une situation de référence, qui correspond à la quantité d'émissions qui auraient été émises en l'absence du projet. Par exemple, si le projet consiste en une ferme éolienne qui produira de l'électricité remplaçant celle d'une centrale thermique au charbon, la situation de référence correspond aux émissions de CO₂ qui auraient été émises par la centrale thermique en l'absence des éoliennes.

Ensuite, on mesure tous les ans la quantité d'électricité qui est effectivement produite par les éoliennes, et qui peut varier d'une année sur l'autre en fonction de la quantité de vent. Les réductions d'émissions produites par le projet correspondent à la quantité d'électricité qui a effectivement été produite cette année là. Pour des projets dont les sources d'économies de CO₂ sont diffuses (par exemple la distribution à grande échelle d'ampoules basses consommation) et où on ne peut pas mesurer la durée d'utilisation de chaque ampoule, on utilise des valeurs moyennes forfaitaires.

Comment calculer la quantité de CO₂ non émis du fait que la forêt n'ait pas été coupée ? Car un arbre, lorsqu'il est coupé émet du CO₂ alors que quand il se décompose, il émet du méthane, ce qui est pire. Et puis si l'on

coupe et que l'on utilise le bois en charpente...

Absence de fuites

On parle de fuites quand un projet génère, en dehors de son périmètre, la production d'émissions supplémentaires de CO₂. Par exemple, si un propriétaire à qui on a racheté des terres agricoles pour planter une forêt déménage pour aller défricher une zone forestière, la déforestation correspondante est une fuite.

Autre fuite évidente : les trajets en avion nécessaires à la réalisation du projet lui-même. Va-t-on compenser les compensateurs...

Arguments contre la compensation carbone

Les arguments « contre » peuvent se résumer par cette phrase d'Alain Grandjean à propos de la compensation carbone : « *la compensation ne règle en rien notre dépendance à l'énergie fossile. Et il s'agit tout de même du véritable enjeu* »².

En termes techniques, la compensation ne remplace pas la *mitigation*. Ce mot bien français exprime la réduction de nos propres émissions. Autrement dit, il faut réduire nos propres émissions au lieu de continuer à polluer sans rien changer chez nous sous prétexte que nous contribuons à aider les autres à le faire.

Objection scientifique à la compensation carbone

Instinctivement, nous associons le fait de planter un arbre à un acte écologique. Malheureusement ce n'est pas aussi simple.

Nous avons évoqué le problème de la monoculture (eucalyptus notamment) qui appauvrit la biodiversité. Evidemment, on ne plante pas n'importe quoi n'importe où. C'est évident et les structures de reboisement n'oublient plus de le préciser...

Mais surtout, le cycle du carbone est fort complexe. Il existe en fait deux cycles : celui de la vie (*cycle actif*) et celui qui est enfoui, fossile (*cycle passif*). Le pétrole et le charbon ont été piégés et leur libération toute récente dans l'atmosphère (un siècle face à des millions d'années) est irréversible. Cela ne reviendra pas dans le stock inerte, sauf à attendre d'autres millions d'années...

Un arbre va certes fixer du CO₂ mais il finira tôt ou tard par brûler ou se décomposer, en tout cas restituer ce carbone « actif ». Bref, on ne peut pas compenser du carbone fossile par du carbone vivant pour la simple raison que ces deux cycles sont distincts.

Le scandale de Future Forests (cf encadré) a orienté les structures de compensation vers des projets "efficacité énergétique" et "énergies renouvelables". Mais comment mesurer ?

Enfin, on oublie toujours que *le véritable poumon de la planète, ce n'est pas la forêt mais l'océan* (grâce au phytoplancton). Les dégazages (puisque chaque jour ceux-ci équivalent à une marée noire) sont bel et bien liés à notre dépendance au pétrole. On passera aussi sur le rôle de l'or noir dans les conflits armés et les affaires sombres vis-à-vis des anciennes colonies.

Tous ces dégâts ne sont pas compensables. Peut-on compenser une dictature africaine ou une guerre en Irak par des eucalyptus ?

La non-remise en question des comportements

On a également comparé la compensation volontaire aux « *indulgences* » du Moyen-Âge qui permettaient aux pécheurs de réduire le temps de purgatoire et accéder ainsi plus vite au paradis. Aujourd'hui, on considère toujours que le ciel s'achète...

La compensation incite-t-elle à changer nos comportements ? A vrai dire nous serions bien en peine de le savoir. Si les opposants prétendent que cela empêche de penser les réductions, les partisans arguent qu'au contraire, cela favorise une prise de conscience.

Mais face à la montée du *greenwashing*, il est probable que les entreprises polluantes croient réellement qu'elles sauvent la planète en « protégeant le climat ». Voici par exemple ce que déclare le directeur développement durable de la banque BNP-Paribas :

« Il ne faut pas rêver à des révolutions. Mais la création du marché européen des quotas d'émission de CO2 reste, pour moi, un big bang. Bien sûr, il faudra qu'il se rapproche de ses homologues nord-américains pour créer un marché mondial. L'avenir est là, nous avons donc fait le choix d'être un intervenant majeur sur ce marché ».3

Une conception de l'environnement bien de chez nous

L'avantage de « *donner un prix à la nature* » permet certes de sensibiliser (voir le rapport Stern qui estime le coût du changement climatique) les décideurs politiques et industriels mais cette obsession de quantifier, surtout par l'argent, est révélateur. Révélateur d'une conception de l'environnement comme un stock uniquement destiné à produire de l'économie.

En réalité, ce qui nous interpelle le plus dans les différents projets habilités à compenser notre CO2, c'est qu'ils sont tous dans les pays du Sud. Ce qui est un comble puisque ces pays figurent parmi les moins polluants.

Certes la compensation carbone s'inscrit dans le cadre du protocole de Kyoto qui n'inclut pas les pays du Nord dans ce système. Mais de même que l'évangélisation prétendait civiliser les pays conquis, le prétexte écologique ne prétend-il pas développer les pays conquis ?

En réalité, ce qui titille d'emblée, c'est l'idée qu'il faille faire quelque chose de condamnable pour devenir philanthropique. Que l'on pollue certes. Que l'on fasse oeuvre de charité pourquoi pas? Mais pourquoi nouer un lien entre les deux ?

Conclusion

Les arguments en faveur de la compensation peuvent en fait se résumer en une phrase : tout projet positif pour l'environnement et les hommes mérite de recevoir une aide financière.

Par exemple, il est positif de donner de l'argent pour permettre aux indiens d'amazonie de récupérer leurs terres ancestrales, préserver la biodiversité de ces forêts et perdurer en tant que groupe ethnique.

Il faut toujours se satisfaire que des fonds aillent à des structures engagées pour la planète, la suffisance alimentaire, la réduction des inégalités. Le label 1% pour la planète (chez certains de nos partenaires et de nos boutiques) va également dans ce sens.

Mais pourquoi faut-il jouer sur la culpabilité pour obtenir ces fonds ?

Nous vous encourageons bien entendu à réduire vos émissions d'abord, à vous impliquer localement dans le même sens et enfin à aider financièrement les structures reconnues que vous appréciez.

Classement des structures de compensation carbone

Il nous a semblé pertinent de proposer un classement des structures de compensation. Il faut bien sûr garder à l'esprit que ce palmarès est donné à titre indicatif. Globalement nous avons récompensé les discours les plus complets et cohérents.

CO2 solidaire obtient la meilleure note car il dépend du GERES, une association reconnue depuis longtemps dans les projets de développement et de l'écologie. C'est ainsi la seule structure à réaliser ses propres projets de compensation. La transparence est donc renforcée.

structure	note	Commentaire
CO2solidaire	(GERES)	A du développement et de l'environnement. C'est également la
Climat Mundi	C	Le choix de ne pas avoir recours à la plantation d'arbres est bien expliqué. On regrette que l'entreprise insiste bien qu'il faut d'abord réduire.
Action Carbone	B	Des projets sympathiques de compensation (rachat des parcelles des Indiens Koro) à Athus Bertrand. 20 euros la tonne de CO2.
The Carbon Neutral Company	D	Donc vous savez dans quoi vous mettez les pieds (voir plus haut encadré Futur Forests).
Planète Urgence	D	Propose des compensations par reboisement. Ne fait pas partie de la liste ADEME.
ClimatePartner	C	Le discours est très simpliste.
Treedoo		Cette structure est toute jeune. Cherche donc encore du soutien pour réaliser des plantations de Jatropha en Afrique
EcoAct		
Carbon Capital Markets		
Carbon-Clear		
Climactis		Pour l'instant peu de projets et on est étonné de voir précisé que les bureaux sont situés près de l'aéroport de Paris-Maillot.
Voltalia		
co2balance		
CLIMACT		
biocarb Canada coop		

Position du RAC-F sur la compensation carbone

Le RAC-F invite les personnes qui se questionnent sur la pertinence d'une compensation à :

>

éviter ces émissions ou en tout cas les diminuer, par exemple en voyageant moins loin et/ou en utilisant un

mode de transport moins émetteur de gaz à effet de serre, comme le train plutôt que l'avion ou la voiture.

La compensation n'est pas une alternative à la réduction directe des émissions de chacun. Une gestion responsable du budget carbone de l'individu, de la famille, de la collectivité, de l'entreprise est donc un préalable à toute discussion sur la légitimité d'une compensation extérieure.

>

Bien choisir les projets de compensation. En effet, beaucoup de projets méritent d'être critiqués quant à la réalité des réductions d'émissions annoncées, ou à leur impact social et écologique local. Ces offres peuvent avoir un intérêt limité, voire même aucun impact sur les bilans au final.

De même, des labels proposés par différents organismes de certification pour juger de ces prestations sont de qualité très inégale. Quant à la nature des projets, ceux qui sont certifiés *Gold Standard* sont ceux qui offrent le plus de garanties sur ces points.

Mais les associations membres du RAC-F estiment aussi qu'il est possible de faire autre chose avec ses ressources (financières et autres). En particulier, en s'investissant dans une action concrète ou militante en faveur de la lutte contre le changement climatique, ou encore en menant une activité permettant de réduire les émissions, on est bien plus cohérent.

En effet, la notion de "compensation des émissions" peut s'entendre d'une manière plus large, et potentiellement plus efficace que celle mise en avant par les prestataires de compensation.

¹Pour des raisons de commodité, le terme carbone désignera ici la molécule de dioxyde de carbone CO₂, gaz d'origine anthropique prépondérant dans le dérèglement climatique.

²Terra economica, « Pour ou contre la compensation » sur www.terra-economica.info/Pour-ou-contre-la-compensation,3910.html

³Terra economica, « Pour ou contre la compensation » sur www.terra-economica.info/BNP-Paribas-decline-l-utopie,3780.html